

Bulletin d'Informations Générales
Déraillement d'un train de voyageurs de la SNCB
Leuven - 18 février 2017

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nature de l'accident

Déraillement d'un train de voyageurs au niveau d'aiguillages.

Type d'enquête de sécurité

Accident grave avec enquête de sécurité.

Date et heure de l'accident

Le 18 février 2017 à 13h11.

Lieu de l'accident

En sortie de gare de Louvain, L 36.

Train

Train de voyageurs SNCB E3636, Leuven - Gent-Sint-Pieters.
Composé d'une automotrice électrique MR 326 (un ensemble de 3 voitures).
Conçu pour une vitesse maximum autorisée 160 km/h.
D'une capacité de 172 places assises, 168 places debout.
84 passagers à bord.

Victimes

- Un voyageur est décédé sur place.
- Le conducteur et 24 voyageurs sont légèrement blessés.
- 3 voyageurs ont été gravement blessés.
- 84 passagers ont dû être évacués.

Dégâts matériels

- Les 3 voitures du train MR 326 ont déraillé et sont endommagées.
- Il y a des dégâts importants à la voie, à la caténaire et aux aiguillages.
- Vu les problèmes d'alimentation et les dégâts à l'infrastructure, le trafic ferroviaire a été interrompu sur plusieurs lignes.

Faits actuellement disponibles

En sortie de gare, le train de voyageurs est tenu de respecter une limite de vitesse de 40 km/h.

En plus de ces informations, le conducteur reçoit deux informations supplémentaires par le biais du signal de fin de quai:

- un panneau lumineux supérieur présentant un chevron : le train va être dirigé de la voie normale à la contre-voie
- l'aspect du signal Vert Jaune Horizontal annonce une restriction de vitesse

Le train passe une série d'aiguillages et rencontre un panneau de fin de zone (triangle sur pointe jaune à bords verts) présentant le chiffre "9" (il indique une reprise de vitesse à une vitesse (90km/h)).

En fonction des informations reçues au signal précédent, le comportement attendu du conducteur est de ne pas tenir compte de cette indication de vitesse.

Le signal suivant rencontré présente un aspect vert, avec deux informations complémentaires à l'intention du conducteur :

- un panneau lumineux supérieur présentant un chevron : le train va être dirigé de la contre-voie à la voie normale
- un panneau lumineux inférieur présentant le chiffre "4": exprime en dizaine de km/h une indication de vitesse réduite

L'inspection sur site confirme le bon fonctionnement des aiguillages, le bon fonctionnement et la bonne logique de la signalisation.

Le conducteur est en possession d'une licence valide, de la connaissance du matériel roulant et de la connaissance de ligne.

A la sortie de la courbe en S formée par les aiguillages, la première voiture a escaladé le rail : c'est à cet endroit que les premières traces du déraillement ont été repérées, constituant le point de déraillement.

Le scénario le plus probable, en fonction des éléments actuellement connus, est une vitesse excessive du train (± 100 km/h) pour aborder les aiguillages conçus pour être parcouru à maximum 40km/h.

L'enquête technique est toujours en cours : inspection du matériel roulant, une reconstitution du trajet dans les prochaines semaines afin de vérifier la bonne visibilité des signaux, ...

Une enquête sur les facteurs humains et organisationnels sera également réalisée.

Organisme d'Enquête sur les Accidents et Incidents Ferroviaires
<http://www.mobilit.belgium.be>

